



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240612-B20240611_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Etaient excusés : Rachel ZIROVNIK, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Était excusé : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population,



10. Objet : Etude de potentiel de production d'énergie renouvelable sur les sites communautaires : Demandes de subvention

En France, le secteur du bâtiment représente un maillon crucial dans la transition énergétique. Actuellement, environ 70 % de l'énergie renouvelable produite dans le pays est consommée dans ce secteur. Toutefois, malgré ces progrès, seulement 27 % de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et tertiaire provient de sources renouvelables. Cela souligne le potentiel significatif d'amélioration, en particulier dans le contexte de la RE2020.

La réglementation joue un rôle crucial en mettant l'accent sur l'intégration des énergies renouvelables dans les nouvelles constructions. Cependant, un défi persiste, mettant en lumière un aspect souvent négligé : les bâtiments déjà existants. Ces derniers restent les

grands oubliés de la réglementation actuelle. Il devient donc impératif de mettre en place des mécanismes incitatifs et des politiques adaptées pour encourager la transition énergétique dans les bâtiments déjà construits.

La CCCE souhaite donc s'engager dans la réalisation d'une étude des potentiels de production d'énergies renouvelables sur 38 de ses sites communautaires.

Cette action est éligible à un financement de l'ADEME et de la Région Grand Est dans le cadre du programme de Climaxion.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter l'ADEME, la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion en vue de l'obtention d'une subvention pour ce projet,
- d'autoriser le Président à solliciter tous autres partenaires en vue de l'octroi d'une subvention pour ce projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 12 juin 2024

Le Président,

Michel PAQUET

